



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 715-1 à L715-3,
- Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,
- Vu la lettre de démission de Monsieur Philippe COURTIER, directeur de l'Université de technologie de Compiègne, en date du 15 juillet 2020,

ARRETE

Article 1 : Madame Claire ROSSI, Professeure des Universités, est nommée administratrice provisoire de l'Université de Technologie de Compiègne à compter du mardi 1^{er} septembre 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de l'Université de Technologie de Compiègne.

Article 3 : Le Secrétaire Général de Région Académique et Madame Claire ROSSI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Lille, le 25 août 2020,

Valérie CABUIL